



Intervention UFE-CFDT au CTPM du 25 octobre 2005

Monsieur le président, madame la DGPA,

Depuis plus d'un an, la CFDT demande un cadrage national pour accompagner l'ensemble des réformes en cours. Depuis plus d'un an, dans les différentes réunions du groupe échange auprès des ministres successifs, du directeur des routes, la CFDT attire l'attention sur l'absence de cadrage national qui rend difficile voire impossible toute discussion sur les transferts et l'évolution de notre ministère.

Au CTPM du 10 octobre, nous avons demandé qu'une concertation, voire qu'une négociation s'engage sans délai pour traiter de la question des personnels dans les réformes en cours. Les personnels ont des exigences sur l'emploi, les revenus, la mobilité, les organisations du travail, auxquelles vous ne répondez pas et que nous avons maintes exprimées dans différentes réunions.

Lorsque la CFDT a rencontré monsieur Gandil, le 19 avril 2005, alors directeur du cabinet du ministre De Robien, des engagements ont été pris, qui hélas, contrairement à ce qui avait été annoncé, ne s'est pas traduit par des engagements écrits. "Le temps d'écrire était pourtant venu" nous a affirmé Monsieur Gandil.

Comment dans un tel contexte, les personnels, les organisations syndicales peuvent ils envisager les réformes dans un climat de confiance !

Pour la CFDT, il ne s'agit pas bien entendu de faire l'amalgame. Nous avons dit que cette décentralisation voulue par le gouvernement est avant tout un transfert de charges vers les collectivités territoriales.

Pour autant nous ne considérons pas comme un transfert au rabais, le transfert des personnels vers les collectivités territoriales, même si pour cela, la CFDT porte des exigences fortes sur les projets de décret d'homologie et les adaptations nécessaires.

Aujourd'hui vous proposez une discussion en amont sur la création des DIR, des SMO et l'intégration des services maritimes dans les DDE.

Nous savons que toutes ces réformes avec le redimensionnement des DDE auront un impact important sur la situation des personnels dans la présentation que vous venez de faire sur les DIR et SMO, à aucun moment vous n'avez évoqué la question des personnels. Quel est l'approche du ministère sur le dimensionnement des DIR qui indique qu'il manque 1500 postes sur l'ensemble des DIR.

Pour la CFDT, toutes ces discussions nécessitent des garanties préalables :

- Il faut définir les garanties collectives apportées aux personnels en matière de revenu, d'emploi, de mobilité, d'organisation du travail (la logique d'itinéraire que vous avez évoquée aura des répercussions sur les organisations du travail, sur le régime indemnitaire, comment pourriez vous traiter l'un sans l'autre).

- Il faut également prendre en compte la problématique des personnels dans les projets de création des services comme les DIR ou les SMO, dans les projet de redimensionnement des DDE, voire dans les projets de transferts des personnels. Nous refusons toute idée de déplacement d'office.
- o le nombre d'implantation de nos services doit tenir compte de la situation des personnels et proposer des solutions adaptées aux difficultés rencontrées :
 - des mesures transitoires doivent être mises à l'étude, comme : l'utilisation de véhicule de service voire le maintien d'une implantation ou l'intégration dans le temps de travail de l'allongement des temps de déplacements (domicile travail et restauration), voire dans certains cas la mise en place du télé travail,
 - à défaut des mesures d'indemnisation de tous les surcoûts sociaux (délais de transports frais de restauration, garde d'enfants...) doivent être prise en charge par l'administration.
- o les procédures de gestions de ces cas particuliers doivent également être définies

Aussi, la CFDT demande que le ministère engage d'urgence la concertation, voire la négociation avec les organisations syndicales sur les garanties collectives à apporter aux agents et l'avenir statutaire de certaines catégories de personnels.